# Territoire d'Énergie

territoire d'énergie
EURE-ET-LOIR

N°22 / JUIN 2025

Eure-et-Loir


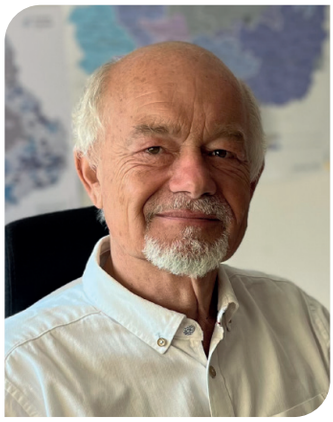

## PHOTOVOLTAÏQUE : OÙ EN SONT LES TARIFS DE RACHAT ?

Au début du mois de mars 2025, j'avais alerté, par courrier et par voie de presse, les parlementaires sur le risque que faisaient peser les injonctions contradictoires de l'Etat en matière de développement des installations photovoltaïques. Pour rappel, l'État avait décidé de mettre fin, de surcroît de manière rétroactive, au dispositif de rachat d'électricité à des conditions acceptables qui permettait d'assurer l'équilibre financier des projets photovoltaïques portés par les collectivités et les entreprises. Cela aurait fortement impacté les projets déjà lancés qui risquaient finalement de ne pas voir le jour. Cette décision unilatérale risquait même de coûter cher à l'ensemble des acteurs qui auraient dû gérer des commandes et des marchés publics déjà attribués et amortir les pertes générées par ces abandons de projet. Fort heureusement, le décret officiel de ce dispositif, baptisé S21, publié au Journal Officiel le 27 mars, ne contient pas cette clause de rétroactivité et n'impacte donc que les projets déposés après cette date.

Il n'en demeure pas moins que ce nouvel arrêté a entraîné une baisse très importante du tarif de rachat pour les installations de moins de 9 kWc, passant de 12,69 centimes à seulement 4 centimes d'euro par kWh, soit une diminution de près de 70 % . Cette baisse drastique remet bien évidemment en cause la rentabilité des projets de taille modeste, c'est à dire inférieurs à 500 kWc. Or, pour Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et notre SEM EneR CENTRE VAL DE LOIRE, cela représente plusieurs dizaines de projets d'entreprises comme de collectivtés que nous ne serons plus en mesure d'accompagner.

Pour autant, les injonctions contradictoires que je dénonçais, avec mes collègues présidents des autres syndicats d'énergie membres de la FNCCR, n'ont pas totalement cessé puisque la loi «Climat et résilience» d'août 2021 est encore en vigueur et, malgré quelques aménagements, elle impose toujours que « *les nouvelles constructions et extensions de plus de 500 m² d'emprise [ ... ] ne peuvent être autorisées que si elles intègrent soit un système de procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation.*»

Beaucoup de projets retenus par les collectivités qui ont délibéré dans le cadre de la loi APER sont également concernés.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des prochaines évolutions réglementaires notamment sur les tarifs, les critères d'éligibilité et les obligations pour les porteurs de projets.

## Pôle Transition énergétique : une nouvelle responsable

**Depuis le 1er avril, le pôle "Transition énergétique" de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a une nouvelle responsable en la personne de Morgane IRIARTE.**
**Elle occupait auparavant le poste de technicienne de voirie sur le canton d'Anet au sein du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.**
**Elle accompagnera désormais, avec son équipe composée de Baptiste CORLOBÉ, Alexandre PROSPER et Marine VAUDELLE, les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti mais également, avec Nicolas ROBERT, les projets de chaleur renouvelable portés par les entreprises et les collectivités.**

# FIN DE LA PAUSE DANS LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES BORNES

**En mai 2025, le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est revenu sur la décision prise deux ans plus tôt, en mai 2023, qui avait acté une pause dans le déploiement de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette reprise, formalisée après une analyse approfondie des évolutions techniques, économiques et territoriales, se fera toutefois avec la plus grande prudence.**

Pour rappel, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a développé, à partir de 2015, un réseau homogène de 125 bornes accélérées (22 kVA) pour soutenir la mobilité électrique, à une époque où l'offre privée était inexistante. La décision du Comité Syndical du 31 mai 2023 de s'octroyer une période de réflexion autour de la poursuite ou non du déploiement s'appuyait sur plusieurs constats :

- Un équilibre économique difficile : malgré une fréquentation en hausse, les recettes générées ne couvraient pas encore les coûts d'exploitation du parc (sans même parler des investissements).
- Le vieillissement des équipements : la priorité était de maintenir en bon état les bornes existantes, certaines nécessitant même un renouvellement complet.
- L'arrivée du secteur privé : des bornes rapides privées (50 à 100 kW) se sont implantées dans les grandes agglomérations et zones commerciales, alors que peu de nouvelles bornes voient le jour en milieu rural, malgré la croissance du parc de véhicules électriques.

### Un nouveau contexte financier plus favorable

La situation a évolué grâce à un avenant signé avec Modulo (*voir page ci-contre*) en octobre 2024, qui prévoit désormais un reversement de 80 % des recettes nettes issues de l'utilisation des bornes au bénéfice des aménageurs comme Territoire d'Énergie Eure-et-Loir. Ce dispositif d'intéressement, effectif dès 2024, permet d'envisager un équilibre financier relatif aux frais de fonctionnement de notre service public de recharge. Ainsi, à partir de 2025, et de manière encore plus marquée dès 2026, certaines bornes exploitées par MODULO devraient générer des recettes supérieures aux coûts d'exploitation. Les prévisions montrent que, sans modification du parc, la contribution nette de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir passerait de 140 000 € en 2023 à 25 000 € en 2026.

Ce nouveau modèle permet de réévaluer la stratégie de développement, tout en restant prudent et sélectif. En effet, malgré cette amélioration, la reprise du déploiement ne signifie pas un retour à la politique d'expansion passée. Chaque demande d'implantation sera étudiée individuellement, en tenant compte de :

- la rentabilité potentielle du site (taux d'utilisation, recettes attendues),
- la complémentarité avec l'offre privée existante,
- la participation financière des collectivités (investissement, frais de fonctionnement).

De nouveaux barèmes d'aide et des conditions techniques et financières adaptées sont désormais proposés pour accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager, notamment dans les secteurs ruraux moins couverts par l'initiative privée.

# MODULO : UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DÉDIÉE À LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

**La SPL Modulo (pour MObilité DUrable LOcale) est une société publique locale créée en juillet 2018, dédiée au développement d'un réseau public de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Son objectif est de faciliter la mobilité durable sur le territoire en gérant et maintenant un maillage dense et accessible de points de charge, avec plus de 1 500 bornes installées à ce jour.**

La SPL Modulo a été fondée à l'initiative des syndicats d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et du Loir-et-Cher (SIDELC), et s'est ouverte à d'autres collectivités territoriales (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats d'énergie, etc...) souhaitant proposer un service de mobilité propre à leurs habitants et visiteurs. C'est dans ce cadre que Territoire d'Énergie Eure-et-Loir est devenu actionnaire de la SPL, et a confié son réseau de bornes à Modulo tout en participant à sa gouvernance via les assemblées générales et conseils d'administration.

Le modèle de gestion de Modulo repose sur une mutualisation des moyens et des coûts pour les collectivités, avec un prix unitaire mensuel par point de charge incluant l'exploitation, la maintenance, la gestion et même l'énergie, qui est 100 % issue de sources renouvelables. La maintenance et l'entretien des bornes sont assurés par la société Hervé Thermique, tandis que la gestion technique, la comptabilité et la facturation sont confiées à Virta Ltd., spécialiste de l'opération de réseaux de recharge.

Modulo propose un service ouvert à tous, avec ou sans abonnement. Les usagers peuvent localiser et utiliser les bornes via une application mobile dédiée, et profiter d'un système de facturation postpayée, plus flexible et transparente : ils ne paient que ce qu'ils consomment, sans forfait prépayé. Un service client est disponible 24h/24 et 7j/7 pour accompagner les utilisateurs.

Modulo
Mobilité durable locale

Découvrez toute l'offre de Modulo sur :
www.modulo-energies.fr

## LES EXPLICATIONS DE LAURENT LHUILLERY, VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA MOBILITÉ DURABLE

«Les choix qui guident notre politique de développement des bornes de recharge se résument en deux axes : solidarité territoriale et gestion saine des finances publiques.
En 2015, nous avons déployé ces infrastructures afin d'accompagner la transition énergétique et garantir un accès équitable à la mobilité électrique sur l'ensemble de notre territoire. Face à l'absence d'offre privée, il revenait au secteur public de pallier ce manque afin de permettre l'essor des véhicules électriques.
Cependant, il est important de rappeler que ce service demeure aujourd'hui déficitaire en fonctionnement : les recettes générées ne couvrent pas encore les coûts d'exploitation et d'entretien. Dans ce contexte, nous avons décidé, en 2023, de prendre le temps d'évaluer l'utilisation réelle des bornes et d'ajuster notre stratégie aux évolutions technologiques et aux besoins du territoire. Si certaines installations sont sous-utilisées,d'autres au contraire permettent à moyen terme d'espérer un équilibre financier des frais de fonctionnement du service.
C'est pourquoi la reprise du déploiement se fait avec prudence et discernement. Nous privilégions une approche fondée sur l'analyse fine des usages et la concertation avec les collectivités locales, pour concentrer les nouveaux investissements là où ils sont vraiment nécessaires afin de bâtir un réseau de recharge efficace au service de tous.»

# ALLUYES : UN SPECTACLE DANS UNE YOURTE POUR SENSIBILISER LES ENFANTS

*Les élèves ont apprécié le spectacle proposé par la Compagnie "ça s'peut pas"*

**Dans le cadre de son partenariat avec les communautés de communes en faveur de la transition énergétique, Territoire d'Énergie Eure-et-Loir a organisé, en collaboration avec la Compagnie "ça s'peut pas", une série de représentations du spectacle "Chaud Devant !" à destination des élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 de 8 écoles* du département.**
**Les représentations ont eu lieu à Alluyes les mardi 3, jeudi 5 et vendredi 6 juin 2025, avec deux séances chaque jour dans une yourte aménagée spécialement pour l'occasion.**

"Chaud Devant !" aborde de manière ludique et non moralisatrice les enjeux du dérèglement climatique, du gaspillage énergétique et de la préservation de la santé. La pièce met en scène Inès, une élève de CM2, et son entourage, confrontés aux gestes du quotidien qui impactent l'environnement.

Le choix d'une yourte comme lieu de représentation offre un cadre chaleureux et intimiste, favorisant l'interaction entre les comédiens et les élèves. Ce format de théâtre-forum invite les enfants à devenir des "spect'acteurs" en proposant leurs solutions face aux situations présentées.

À travers des situations concrètes et accessibles, "Chaud Devant !" vise à :

- Sensibiliser les enfants aux gestes éco-citoyens (aérer son logement, éteindre les lumières, privilégier les transports en commun, etc...)
- Déclencher une réflexion sur la responsabilité individuelle et collective face au changement climatique
- Faire comprendre l'interaction entre environnement et santé
- Montrer que des actions locales ont un impact global

Le spectacle aborde notamment le gaspillage énergétique, les modes de déplacement, la pollution, l'effet de serre, les conséquences météorologiques, l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Au total, ce sont 229 élèves qui ont pu assister à ce nouveau spectacle choisi par notre chargée de mission Animation-Sensibilisation, Marlène ROUSSEAU.

** les 8 écoles sont celles des communes de La Puisaye, Le Mesnil-Thomas, Nonvilliers-GrandHoux, Montigny-le-Chartif, Conie-Molitard, Terminiers, Pierres et Alluyes*

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél. : 02 37 84 07 85
**Mél : contact@te28.fr**